

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
16	17

Date de la convocation
23/10/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE
D'INSCRIPTION AU
PROGRAMME
SYNDICAL DE
TRAVAUX**

**ECLAIRAGE PUBLIC –
RUE DE LA CAVE ET
ROUX LARCY**

**OPERATION
20-EPC-46**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020



DELIBERATION N° 08

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- K. MATHIEU
- V. GONZALVO

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet pour les travaux : Éclairage public Rue de la Cave et Rue Roux Larcy en coordination avec l'opération 20-DIS-57.

Ce projet s'élève à 54 865,40 € HT soit 65 838,48 € TTC.

Définition sommaire du projet :

La commune de Saint Chaptes souhaite poursuivre l'enfouissement des réseaux secs dans village, sur la Rue de la Cave et la Rue Roux Larcy.

Le projet comprend la dissimulation du réseau basse tension et des réseaux coordonnés Eclairage Public et réseau téléphonique.

Le projet d'enfouissement du réseau éclairage public en coordination avec le réseau basse tension, permet la dépose de 2 lanternes sur poteaux ainsi que la création de 250 m de réseau souterrain. 7 lanternes de style LED seront posées sur mâts et 5 mâts existants seront remplacés.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et en avoir délibéré, l'assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 54 865,40 € HT soit 65 838,48 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **65 840 €**.

4. Autorise son Maire à viser l'État Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'État Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux,
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **793,86 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20201029-DE08-291020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2020

Affichage : 02/11/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

